



Assemblée générale

Distr. limitée
6 avril 2016
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité juridique
Cinquante-cinquième session
Vienne, 4-15 avril 2016

Projet de rapport

I. Introduction

A. Ouverture de la session

1. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-cinquième session à Vienne du 4 au 15 avril 2016. À sa 917^e séance, le 4 avril 2016, M. Hellmut Lagos Koller (Chili) a été élu Président pour un mandat de deux ans, conformément à la résolution 70/82 de l'Assemblée générale.
2. Le Sous-Comité a tenu [...] séances.

B. Adoption de l'ordre du jour

3. À sa 917^e séance, le 4 avril, le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant:
 1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Élection de la présidence.
 3. Déclaration de la présidence.
 4. Débat général.
 5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace.
 6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.



7. Questions relatives:
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
8. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace.
10. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
11. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique.
12. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique.
13. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial.
14. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites.
15. Examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
16. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-sixième session du Sous-Comité juridique.

C. Participation

4. Des représentants des [...] États membres suivants du Comité ont participé à la session: Algérie, Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.
5. Le Sous-Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs de Chypre, de Namibie, de Nouvelle-Zélande, de Norvège, du Panama et de la République dominicaine à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes

de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de ces pays.

6. Le Sous-Comité a également décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de l'Union européenne à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut.

7. Des observateurs du Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont assisté à la session.

8. Ont assisté à la session des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Agence spatiale européenne (ESA), Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO), Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT-IGO), Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO), Organisation internationale de télécommunications par satellites (ITSO), Organisation internationale de télécommunications spatiales (Interspoutnik) et Réseau interislamique sur les sciences et les technologies spatiales (ISNET).

9. Ont également assisté à la session des observateurs des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Association de droit international (ADI), Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale (IAASS), Association pour la Semaine mondiale de l'espace (WSWA), Centre européen de droit spatial (ECSL), Conseil consultatif de la génération spatiale, Institut européen de politique spatiale (ESPI), Institut ibéro-américain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale, Institut international de droit spatial (IISL), Secure World Foundation et Université internationale de l'espace (ISU).

10. La liste des représentants des États, des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales qui ont participé à la session est publiée sous la cote [...].

D. Colloque

11. Le 4 avril, l'IISL and le ECSL ont tenu un colloque sur le thème "Quarante ans après l'entrée en vigueur de la Convention sur l'immatriculation: les questions pratiques qui se posent aujourd'hui", qui était coprésidé par Tanja Masson-Zwaan (IISL) et Sergio Marchisio (ECSL). Le colloque a été ouvert par une déclaration de bienvenue des coprésidents et du Président du Sous-Comité et des présentations ont ensuite été faites sur les thèmes suivants: "Considérations d'ordre juridique et pratique relatives à l'enregistrement de mégaconstellations et aux débris spatiaux", présentée par Alexander Soucek; "Questions actuellement débattues: enregistrement de charges utiles hébergées, transfert de la propriété d'objets spatiaux en orbite et perspectives futures concernant les notifications, notamment celles préalables au lancement", par Elina Morozowa; "Immatriculation d'objets spatiaux auprès du Secrétaire général", par Simonetta Di Pippo; "Rôle et pratiques des prestataires de services de lancement" par Clayton Mowry, "Immatriculation et connaissance de

l'environnement spatial" par Olavo de Oliveira Bittencourt Neto, et "Enseignements tirés d'autres régimes (télécommunications, aviation, espace maritime)" par Stephan Hobe et Peter Stubbe. Les coprésidents du colloque et le Président du Sous-Comité juridique ont fait des observations finales. Les présentations faites pendant le colloque ont été affichées sur le site Web du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat (www.unoosa.org/oosa/en/ourwork/copuos/lsc/2016/symposium.html).

12. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le colloque avait apporté une précieuse contribution à ses travaux.

E. Adoption du rapport du Sous-Comité juridique

13. À sa [...] séance, le [...] avril, le Sous-Comité a adopté le présent rapport et clos les travaux de sa cinquante-cinquième.

II. Débat général

14. Des déclarations ont été faites pendant le débat général par les représentants des États membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Pakistan, Pays-Bas, République de Corée, République tchèque, Suède, Thaïlande, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du). Des déclarations ont été faites par la Namibie au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par la République dominicaine au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Les observateurs de l'APSCO, de l'ESA, de l'ESPI, de l'IISL, de l'ISU et du Conseil consultatif de la génération spatiale ont également fait des déclarations.

15. Le Sous-Comité a accueilli El Salvador, les Émirats arabes unis, Israël, Oman, le Qatar et Sri Lanka comme nouveaux membres du Comité.

16. À sa 917^e séance, le 4 avril, le Président a fait une déclaration dans laquelle il a donné un aperçu du programme de travail et des questions d'organisation concernant la session en cours du Sous-Comité.

17. À la même séance, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration dans laquelle elle a réaffirmé l'engagement du Bureau à s'acquitter des tâches confiées au Secrétaire général en vertu du droit international de l'espace, en particulier eu égard aux mesures de transparence et de confiance pour garantir la sécurité, la sûreté et la viabilité des activités spatiales. Elle a passé en revue les activités menées récemment par le Bureau et souligné les efforts entrepris pour préparer le cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 2018 ainsi que la coopération du Bureau avec le Groupe d'experts mis en place en application de la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité. Elle a en outre appelé l'attention du Sous-Comité sur les difficultés financières que connaissait le Bureau, la réduction de ses ressources humaines et les mesures prises pour améliorer son cadre de ressources.

18. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales continuait de suivre et de mettre en œuvre les décisions et les recommandations du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale se rapportant à ses travaux, aux activités menées par des entités affiliées à l'Organisation des Nations Unies conformément au mandat du Comité, et à la collaboration du Bureau avec le Groupe d'experts mis en place en application de la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité.
19. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le séminaire et les colloques tenus en marge de la session actuelle, à savoir un séminaire sur les perspectives transversales en droit de l'espace, organisé par les délégations de la France et du Japon, un colloque sur les défis du droit international à l'aube d'UNISPACE+50, organisé par la délégation de l'Argentine, et un colloque sur l'exploitation minière spatiale face aux traités relatifs à l'espace et au Commercial Space Launch Competitiveness Act des États-Unis, organisé par l'ESPI.
20. Le Sous-Comité a fait observer qu'il représentait la principale instance intergouvernementale multilatérale œuvrant au développement du droit de l'espace.
21. Quelques délégations ont réaffirmé l'engagement de leur pays à promouvoir l'utilisation et l'exploration pacifiques de l'espace et souligné les principes suivants: accès universel et non discriminatoire à l'espace, dans des conditions d'égalité pour tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement scientifique, technique ou économique et utilisation rationnelle et équitable de l'espace extra-atmosphérique pour le bénéfice de toute l'humanité; non-appropriation de l'espace, y compris la Lune et les autres corps célestes, par proclamation de souveraineté, par voie d'utilisation ou d'occupation, ou par tout autre moyen; non-militarisation de l'espace, qui ne doit jamais être utilisé pour y placer des armes quelles qu'elles soient, et en tant que patrimoine commun de l'humanité, son exploitation stricte pour l'amélioration des conditions de vie et la paix parmi les peuples qui habitent notre planète; et coopération internationale dans le domaine des activités spatiales.
22. Quelques délégations ont réaffirmé qu'il était important d'empêcher une course aux armements dans l'espace et indiqué l'utilité que pourraient avoir les mesures de transparence et de confiance à cet égard, soulignant que pour garantir la préservation de l'espace extra-atmosphérique à long terme, il fallait que la communauté internationale veille à ce qu'aucune arme n'y soit jamais déployée.
23. L'avis a été exprimé que toutes les activités spatiales devraient être menées dans le respect de trois grands principes: liberté d'accéder à l'espace à des fins pacifiques; préservation de la sûreté et de l'intégrité des satellites en orbite; et prise en compte des intérêts des États en matière de sécurité et de défense dans l'espace extra-atmosphérique.
24. Il a été dit que le Sous-Comité devrait analyser le fondement juridique et les modalités de l'exercice du droit de légitime défense dans l'espace, et que les discussions sur ce thème pourraient contribuer à redynamiser ses travaux.
25. L'avis a été exprimé qu'il y avait un lien de plus en plus étroit entre les utilisations pacifiques et les utilisations relatives à la sûreté de l'espace extra-atmosphérique et qu'il fallait renforcer le cadre juridique international pour

améliorer la sécurité et la viabilité des biens spatiaux pour tous les utilisateurs de l'espace.

26. L'avis a été exprimé qu'il faudrait renforcer la coopération entre le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et la Conférence du désarmement, étant donné que la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et la menace et l'usage de la force contre les objets spatiaux étaient des questions inextricablement liées à la sûreté et à la viabilité des activités spatiales.

27. L'avis a été exprimé qu'il fallait adopter une approche globale des questions spatiales qui soit intersectorielle et tienne compte des besoins civils, commerciaux et militaires.

28. Quelques délégations ont estimé que l'évolution rapide des activités dans l'espace, le nombre croissant d'acteurs menant des activités spatiales et la complexité accrue de ces activités démontraient qu'il fallait que les États, dans le cadre du Sous-Comité, continuent d'établir un cadre réglementaire approprié qui engloberait ces questions d'actualité.

29. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il faudrait éviter toute mesure qui limiterait l'accès à l'espace pour les pays récemment dotés de moyens spatiaux et que les États devraient s'abstenir de développer encore le cadre juridique international de manière à établir des normes ou seuils trop élevés qui pourraient entraver le renforcement des capacités des pays en développement.

30. Quelques délégations ont estimé qu'il était essentiel de promouvoir une coopération internationale active entre les pays dotés de capacités spatiales très développées et les pays dotés de capacités spatiales moins développées ou n'en ayant pas actuellement, et de renforcer la coopération intrarégionale.

31. On a estimé qu'il fallait protéger l'environnement spatial de la même manière qu'il fallait prendre soin de la planète et éviter de créer un clivage artificiel entre la planète et l'espace qui l'entoure, pour que les générations futures puissent elles aussi bénéficier des avantages qu'offre l'espace.

32. Il a été dit que la privatisation et la commercialisation de l'espace étaient des thèmes qui prenaient de plus en plus d'importance eu égard aux activités spatiales.

33. L'avis a été exprimé qu'il ne fallait pas promouvoir la réglementation liée à la commercialisation de l'espace extra-atmosphérique, étant donné que l'espace extra-atmosphérique constituait le patrimoine de l'humanité et appartenait à tous les États dans des conditions équitables.

34. L'avis a été exprimé que les investissements privés dans des activités novatrices constituaient un grand espoir pour mieux comprendre le système solaire et dégager de nouvelles applications spatiales dont pourrait bénéficier l'humanité tout entière et qu'il était difficile, voire impossible, de prévoir les innovations technologiques et les innovations et les applications en aval qui pourraient découler des efforts visant à repousser les limites de l'exploration.

35. Quelques délégations ont estimé que la coordination entre le Sous-Comité juridique et le Sous-Comité scientifique et technique était importante et qu'il fallait renforcer les échanges entre ces deux organes afin de synchroniser l'élaboration progressive du droit spatial et les principaux progrès scientifiques et techniques réalisés dans ce domaine, notamment.

36. Quelques délégations ont estimé que le Sous-Comité juridique devrait suivre les travaux du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique et indiqué que le projet de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales devrait être adopté dans un avenir proche.

37. L'avis a été exprimé qu'un ensemble finalisé de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales pourrait servir d'élément de base temporaire pour alimenter le processus qui aboutirait à la conclusion, à la Conférence du désarmement, d'un traité international juridiquement contraignant non discriminatoire et effectivement vérifiable sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

38. L'avis a été exprimé qu'il était important que les négociations relatives à un code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique se déroulent sur une base multilatérale et inclusive au sein des structures et mécanismes des Nations Unies.
